DÉPARTEMENT DE L'**AVEYRON**
. ARRONDISSEMENT DE **VILLEFRANCHE DE ROUERGUE**
CANTON DE **CEOR-SÉGALA**
COMMUNE DE MOYRAZÈS

Arrêté municipal n°A036 du 26 juin 2025

Interdiction de stationnement sur l'espace vert rue des Fossés à Moyrazès le lundi 30 juin 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOYRAZÈS,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles : L2212-1, L2212-2 et suivants et L2213-1, L2213-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire,
Vu le code de la voirie routière,
Vu les articles du code de la route concernant le stationnement interdit (article R417-10), et l'enlèvement des véhicules (article R325-12 et suivants),

Considérant que le stationnement sur l'espace vert situé rue des Fossés dans l'agglomération de Moyrazès en face du 1 rue des fossés au 11 rue des fossés, doit être interdit à tous véhicules en raison de la tonte.

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement de tous véhicules sera interdit et déclaré gênant sur l'espace vert situé en agglomération rue des fossés en face du 1 rue des fossés au 11 rue des fossés le lundi 30 juin 2025.

Article 2 : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux abords de l'espace vert

Article 3 : Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire de Moyrazès à compter de sa transmission et de son affichage.

Fait à Moyrazès, le 26 juin 2025

Le maire,
Michel ARTUS.

MAIRIE DE MOYRAZES (Aveyron)

Accusé de réception en préfecture
012-211201629-20250626-20250626_A036-AR
Reçu le 27/06/2025